

Le contexte de l'innovation

L'Aménagement du Temps de l'Enfant (ATE) est une organisation de rythme scolaire avec une semaine basée sur 4,5 jours travaillés, dont le mercredi matin, mise en place depuis 1995, spécificité locale et presque nationale.

C'est une semaine scolaire allégée, avec la fin de l'enseignement à 15h lundi, mardi, jeudi et vendredi, et des activités de 15h à 17h proposées gratuitement.

Ces activités s'adressent à tous les enfants scolarisés à Laxou, du CP au CM2 et un large choix est proposé : activités sportives, culturelles, éducatives (activités intergénérationnelles et citoyennes) ludiques, scientifiques, calligraphie, course d'orientation, échecs, golf, hip-hop, jeux aquatiques, percussions, rollers, water-polo sont autant de disciplines qui peuvent être appréhendées par tous les enfants qui le souhaitent, en fonction de leur âge.

Le dispositif de l'ATE est facultatif (sur la base du volontariat) et gratuit pour les familles.

Les activités sont animées et encadrées par des animateurs qualifiés.

L'idée innovante

Proposer une semaine portes-ouvertes sur tous les groupes scolaires de Laxou pour offrir à l'extérieur le fruit d'une année de pratiques nouvelles, en particulier des disciplines très variées auxquelles les enfants ont eu accès grâce à l'ATE.

L'objectif recherché

Démontrer par la semaine portes-ouvertes que l'aménagement spécifique des rythmes scolaires et le développement d'autres activités périscolaires permet :

- l'épanouissement global de l'enfant par le biais du développement de ses capacités relationnelles et de sa sociabilité.
- l'accroissement de ses capacités d'apprentissages scolaires,
- l'application réelle d'une expérience qui participe concrètement à la réduction des inégalités sociales et favorise la cohésion,

et encourage à s'orienter vers des activités associatives, grâce à la découverte d'activités nouvelles.

La démarche mise en œuvre (programmation, partenariats)

Dès 1995, la ville de Laxou fut associée à la réflexion menée conjointement par les ministères de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, de la Culture sur le rythme scolaire de l'enfant.

Laxou a relevé le défi d'imaginer un nouveau rythme pour les temps scolaire et périscolaire afin de répondre aux exigences de l'Éducation Nationale et aux attentes des familles.

Depuis 17 ans ce dispositif qui a fait ses preuves en termes de résultats du côté des enfants, des familles et des enseignants se poursuit, s'améliore, s'enrichit.

Il était donc intéressant de montrer, en fin d'année, à l'ensemble des parents, familles, acteurs de l'éducation ainsi qu'aux élèves de grande section de maternelles qui auront accès à l'ATE l'année suivante - et à toute personne extérieure intéressée le bilan des acquisitions périscolaires - les savoirs et talents développés par les enfants (savoir être et savoir-faire) grâce aux activités et ateliers de l'ATE

Le contenu de la réalisation

Du 25 au 29 juin 2012, les quatre groupes scolaires de Laxou ont proposé chaque jour de 15h à 17h des démonstrations des activités pratiquées tout au long de l'année dans le cadre de l'ATE,

par les enfants : spectacle Hip-Hop, animations aquatiques, démonstrations de tennis, de basket, de judo, de boxe, de cirque, de théâtre, expositions d'arts plastiques, d'activités scientifiques, de percussions, de danse, de couture etc.

Chaque jour (lundi, mardi, jeudi et vendredi) les établissements scolaires laxoviens ont donc ouvert leurs portes au public pour rendre compte du travail et des apprentissages de l'année écoulée.

Les moyens humains et financiers (budget total, coûts pour la collectivité)

40 animateurs qualifiés

9 agents communaux

Budget :

Dépenses de personnel : 10 000 €

Frais de fonctionnement : 2 500 €

Le bilan de la réalisation (évaluation, suivi, projet d'évolution)

Fréquentation de la semaine-portes ouvertes :

500 élèves + 150 parents + 150 enfants de maternelle (futurs bénéficiaires), donc environ 800 personnes.

Le nombre d'élèves inscrits à l'ATE 2012-2013 est aujourd'hui de 548 élèves (soit 98% des enfants scolarisés sur la commune).